

COMMERCE INTERNATIONAL

DOHA : de moins en moins d'espoirs pour un accord en 2010

Octobre 2009

SOMMAIRE :

- Commerce international
- Commerce de l'UE avec la Corée du Sud
- Marché intérieur
- Environnement
- Innovation / Recherche

Le directeur général de l'OMC, Pascal Lamy, a fait part de sa déception, le 20 octobre dernier, quant à l'état actuel des négociations en vue de la conclusion d'un accord dans le cadre du cycle de Doha : « *il faut que des négociations réelles émergent, et non pas seulement des consultations et discussions informelles, mais de véritables échanges entre les membres* ». Pascal Lamy a ajouté qu'il escomptait des gestes de bonne volonté de la part des négociateurs lors de la 7ème conférence ministérielle de l'organisation qui aura lieu du 30 novembre au 2 décembre 2009 à Genève. Cette conférence visera notamment à faire le point sur les – faibles – avancées ayant eu lieu au cours des derniers mois dans le cadre des négociations de Doha.

Lors du Sommet bilatéral UE-Brésil de début octobre, les Etats-Unis ont été montrés du doigt comme non mobilisés pour parvenir à un accord. Ces derniers seraient trop occupés par des préoccupations d'ordre domestique – la réforme de la sécurité sociale – et par la préparation du Sommet de Copenhague.

Toutefois, le point de discordance fondamental tient en réalité à ce que les Etats-Unis et l'UE ne sont prêts à accepter une libéralisation du marché agricole et des produits manufacturés (NAMA) qu'à la seule condition qu'ait lieu, simultanément, l'ouverture des marchés de services des pays émergents. Or, ces derniers voient la libéralisation des marchés agricole et de produits manufacturés comme un préalable aux négociations sur les services...

Afin de mettre la pression sur les pays émergents, la Coalition des industries (américaines) de services et ses partenaires de la *Global Services Coalition* – dont le Forum Européen des Services – ont organisé, le 13 octobre à Washington, le Sommet mondial sur les services. Des personnalités de haut rang ont participé à ce sommet, parmi lesquels Pascal Lamy, la Commissaire au Commerce Catherine Ashton, le Secrétaire d'Etat américain au commerce Ron Kirk, ainsi que leurs homologues d'Australie, de Colombie, du Panama et d'Inde. Le président de la Coalition des industries de services a indiqué que « *personne ne souhaite un échec de Doha... mais il est vrai que nous explorons d'autres voies* ».

Par ailleurs, plusieurs pays en voie de développement (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad) ont aussi menacé de bloquer les négociations si les subventions au coton étaient maintenues dans les pays développés...

Pascal Lamy n'obtiendra donc sans doute pas satisfaction au cours de la conférence ministérielle de novembre, et ce d'autant plus que les pays exportateurs agricoles du groupe de Cairns et les pays émergents se retrouveront les 28 et 29 novembre à Genève afin d'agir de concert au cours de la conférence.

COMMERCE INTERNATIONAL (Suite...)

La bonne volonté russe d'adhérer à l'OMC en question

La Russie, le Kazakhstan et le Belarus sont parvenus à un accord sur la création d'une union douanière. Le code douanier de la future union sera officiellement signé au cours du mois de novembre par les chefs d'Etat, pour une entrée en vigueur prévue le 1er janvier 2010.

De ce fait, la Russie annonce qu'elle n'adhèrera pas à l'OMC de façon individuelle, mais uniquement en compagnie de ses deux partenaires commerciaux privilégiés. Cette décision constitue une sérieuse entrave à l'adhésion de la Russie à l'OMC, et ce principalement en raison du faible développement des négociations d'adhésion du Belarus à l'OMC.

L'UE et les Etats-Unis espèrent toutefois encore pouvoir convaincre la Russie d'éviter d'enliser sa candidature. Ainsi, la Commissaire au Commerce Catherine Ashton a recommandé à la Russie de ne pas exclure une adhésion à titre individuel, affirmant qu'avec celle-ci « *nous pourrions démarrer des discussions importantes sur des questions de commerce bilatéral, et j'espère qu'ils en verront les avantages* ». Cet avertissement aura cependant probablement du mal à être entendu...

Les Etats-Unis saisissent à nouveau l'OMC pour un litige avec l'UE

Les Etats-Unis ont décidé d'attaquer à nouveau l'UE devant l'OMC, afin de contraindre cette dernière à mettre fin à l'interdiction d'importation de poulets traités au chlore instituée en 1999. Alors que l'UE invoque des raisons de sécurité alimentaire pour justifier cette interdiction, les Etats-Unis affirment qu'au contraire l'usage du chlore dans le traitement de la volaille permet d'atteindre de meilleures conditions sanitaires.

Cette nouvelle querelle risque d'avoir des répercussions néfastes sur le commerce bilatéral transatlantique. La Commissaire Catherine Ashton a d'ailleurs déploré ce recours à l'OMC, indiquant que « *ce litige n'est pas la manière la plus appropriée pour résoudre un problème aussi complexe* ». Malgré tout, cette dernière a relativisé l'ampleur des frictions commerciales opposant les deux géants économiques, celles-ci ne concernant que 2% de la valeur totale de leurs échanges bilatéraux.

COMMERCE DE L'UE AVEC LA COREE DU SUD

La Commission européenne et la Corée du Sud paraphent l'accord de libre-échange

La Commissaire au Commerce, Catherine Ashton, a paraphé le 15 octobre dernier l'accord de libre-échange (ALE) avec la Corée du Sud, en compagnie de son homologue coréen Kim Jong-hoon.

Cet accord prévoit notamment la suppression des droits de douanes sud-coréens sur les importations industrielles et agricoles européennes à hauteur de 1,6 milliard d'euros et une suppression des droits de douanes européens à hauteur de 1,1 milliard d'euros.

L'accord prévoit également une simplification des dispositions d'origine dans plusieurs secteurs, celle-ci ne concernant toutefois pas les textiles.

Toutefois, l'entrée en vigueur de cet ALE implique une validation par le Parlement européen et une ratification par l'ensemble des Etats membres. Or, certains Etats, au premier rang desquels l'Italie, estiment que cet accord mettrait en danger l'industrie européenne, particulièrement dans le secteur automobile. Son entrée en vigueur n'est donc pas pour tout de suite...

MARCHE INTERIEUR

La Commission européenne propose un programme pilote de labels d'origine dans plusieurs secteurs, dont celui des textiles

La Commission européenne a proposé, le 20 novembre, la mise en place d'un programme pilote de durée limitée et facultative, incitant les producteurs des secteurs des textiles, des chaussures ou encore des céramiques à introduire le **lieu d'origine de fabrication sur leurs produits**.

Par ce programme d'application souple et volontaire, la Commission entend expérimenter les mesures qu'elle préconise dans le champ du « Made in ». Celle-ci tente en effet, depuis plusieurs mois, de convaincre les Etats membres de la nécessité d'adopter une législation indiquant le pays de fabrication des produits dans le but d'accroître l'information au consommateur et de mettre en valeur la production européenne. Toutefois, un nombre significatif d'Etats membres s'oppose à cette mesure qu'ils considèrent comme un nouveau fardeau bureaucratique pour les entreprises.

A la différence des Etats-Unis et de la Chine, l'UE n'impose aucune obligation d'indiquer le lieu de fabrication sur les produits finis. Certains observateurs considèrent ces dispositions comme de nature protectionniste, car elles permettent aux consommateurs de discriminer certains produits en fonction de leur lieu de fabrication.

La Commission européenne se félicite de ses initiatives de lutte contre les dérives bureaucratiques de l'UE

Dans un communiqué de presse publié le 22 octobre, la Commission européenne s'estime en bonne voie d'atteindre l'objectif qu'elle s'était fixée en 2007 de réduire de 25% les charges administratives que la législation communautaire impose aux entreprises, soit un allègement de 40 milliards d'euros. La Commission estime d'ores et déjà avoir permis d'atteindre l'équivalent de 7,6 milliards d'euros d'économies, et prévoit que ses propositions visant à faciliter la facture électronique pour la TVA et à exempter les micro-entreprises de nombreuses obligations comptables permettront des gains à hauteur de 25 milliards d'euros supplémentaires.

ENVIRONNEMENT

La Commission européenne propose un plan d'action pour favoriser le développement des technologies basse carbone

Dans une Communication du 07 octobre intitulée « *Investir dans le développement des technologies basse carbone* », la Commission européenne recommande de consacrer 50 milliards d'euros, au cours de la prochaine décennie, au développement des technologies dans les secteurs suivants :

- Energies renouvelables (énergies éolienne, photovoltaïque, solaire, fission nucléaire, etc.) ;
- Méthodes de capture et de stockage du CO₂ ;
- Efficacité énergétique, à travers l'initiative « Villes Intelligentes »; – cette dernière prévoit des mesures permettant d'éviter les pertes en énergie des bâtiments, transports et industries ;

A quelques semaines du Sommet de Copenhague sur le climat, cette communication entend pousser les Etats et les collectivités locales à accroître leurs investissements dans des secteurs clés pour la transition vers une économie basse carbone.

La Commission appelle notamment à la réorientation progressive des programmes de R&D de l'UE vers les priorités présentées dans sa communication, ainsi qu'à un rôle proactif des grandes métropoles européennes afin que celles-ci deviennent de véritables forces de proposition.

Le développement des technologies génériques comme axe majeur de la future politique communautaire de l'innovation: nano- et biotechnologies en particulier

Dans le cadre de la préparation de la politique communautaire de l'innovation pour l'après-2010, la Commission a publié le 30 septembre 2009 une communication intitulée « *Se préparer pour notre avenir : Développer une stratégie commune en faveur des technologies clés génériques* ». L'objet de ce document est de dresser un état des lieux de la recherche et de l'innovation en Europe dans le domaine des « technologies génériques clés » — **nanotechnologies, micro et nanoélectronique, photonique, matériaux avancés et biotechnologies** — ainsi que de suggérer des mesures susceptibles de favoriser leur développement.

L'importance des technologies génériques clés

Tandis que certaines voix s'élèvent, notamment au Parlement européen, pour recommander la prudence dans la mise sur le marché de produits comprenant des nano- et des biomatériaux, la Commission européenne recommande au contraire d'accélérer dans cette voie.

La Commission estime notamment que « *les nanotechnologies ont déjà ouvert des horizons prodigieux, tels que des tissus super résistants et légers* » et que « *les matériaux intelligents [...] constituent un domaine de recherche prometteur* ».

Elle ajoute que ces nouvelles technologies ont un « *effet multiplicateur permettant d'améliorer les performances dans d'autres secteurs, tels que [...] les appareils médicaux, l'industrie automobile, l'espace, l'aéronautique, etc.* », et qu'elles « *constitueront des pièces maîtresses de l'avenir de l'Union [lui permettant notamment] de relever les futurs défis environnementaux* ». Ainsi, conclue-t-elle, « *le déploiement des technologies génériques dans l'UE ne revêt pas seulement une importance stratégique, c'est indispensable* ».

Les défis à relever et les pistes envisagées

Le bilan de l'UE en termes de développement des technologies génériques est mitigé, selon l'aveu même de la Commission européenne. Bien que l'UE soit compétitive dans le domaine des matériaux avancés pour les industries chimique, automobile, mécanique, aéronautique et spatiale, de nombreux défis restent à relever :

- **L'UE ne parvient pas à tirer profit de façon optimale des recherches qu'elle finance** : la Commission regrette l'incapacité de l'UE à traduire le fruit de ses recherches en produits commercialisés. Elle recommande donc de **développer le transfert technologique et l'offre européenne**, et ce principalement à travers l'accroissement des liens entre les structures de recherche et les PME. La Commission cite notamment la promotion des clusters et réseaux de recherche régionaux comme voie adaptée;
- **Les opinions publiques européennes sont rétives au développement de ces nouvelles technologies** : des réponses doivent être données le plus tôt possible aux préoccupations en termes de santé publique et des actions doivent être menées afin d'assurer un accueil favorable des nouvelles technologies par les citoyens;

(Suite à la page suivante...)

Le développement des technologies génériques comme axe majeur de la future politique communautaire de l'innovation: nano- et biotechnologies en particulier (suite...)

- **Les efforts européens de soutien à la recherche et à l'innovation sont fragmentés et insuffisants** dans ce domaine: il faut notamment veiller à **mieux intégrer les efforts en matière de recherche, d'innovation et d'exploitation industrielle**. Cela peut se traduire par la mise en œuvre d'appels à projets ayant vocation à favoriser l'arrivée de nouveaux produits sur le marché, par la conclusion de marchés publics par les Etats membres, ou encore par une intervention accrue du secteur public pour compenser les faiblesses du marché du capital-risque;
- **Les entreprises européennes font face à une concurrence internationale déloyale**: la Commission indique qu'elle réfléchira à de possibles **adaptations du régime européen des aides d'Etat** dans le domaine de la recherche et qu'elle veillera, dans le cadre de sa **politique commerciale**, à **lutter contre les distorsions de concurrence**;
- **Il y a un manque de main-d'œuvre qualifiée**: Il faut veiller à former davantage d'étudiants et de chercheurs dans les domaines appropriés.

La Commission européenne confirme donc son engagement à promouvoir ces nouvelles technologies, et présentera un plan d'action davantage détaillé au cours de l'automne 2010. Les Etats membres ainsi que le Parlement européen décideront alors s'ils suivent ou non ses recommandations.

Etat des lieux des discussions en cours sur le brevet communautaire

Lors de la journée organisée pour les pôles de compétitivité du Nord – Pas de Calais par l'Antenne de la CCI Grande Lille à Bruxelles, le 13 octobre dernier, deux acteurs majeurs du dossier sont intervenus afin de présenter l'état des discussions en cours: Monsieur Jens Gaster, administrateur principal en charge du dossier au sein de la Commission européenne, et Monsieur Molina, Conseiller juridique de la Représentation Permanente de la France auprès de l'UE.

Si tous deux ont dit escompter l'adoption de conclusions en décembre 2009 par le Conseil des ministres et des avancées significatives au cours de l'année 2010, leurs interventions ont toutefois mis en avant des obstacles majeurs à l'adoption du brevet communautaire, parmi lesquels:

- Le projet complexe de la Commission européenne de mettre en place une juridiction *ad hoc* unique pour les litiges concernant l'Office Européen des Brevets et le brevet communautaire, avec pour juridiction suprême la Cour de Justice de l'UE. Outre la complexité du montage juridique envisagé, il semble peu probable que l'Office Européen des Brevets, organisation intergouvernementale regroupant plusieurs Etats non membres de l'UE, accepte de se soumettre à l'autorité de la Cour de Justice de l'UE;
- Le souhait de la Commission que le brevet communautaire soit délivré en trois langues officielles uniquement – anglais, allemand et français –, et non vingt-trois comme cela est normalement le cas pour les activités législatives et réglementaires de l'UE. Plusieurs pays s'y opposent, de peur de créer un précédent, au premier rang desquels l'Espagne.

Le système européen des brevets risque donc, malheureusement, de demeurer fragmenté pendant longtemps encore.



LES SERVICES D'EURALIA À BRUXELLES

La vocation d'Euralia est d'aider les entreprises et associations professionnelles à **comprendre** l'environnement politique et législatif communautaire pour **anticiper** les changements et **être entendu** sur la scène européenne.

Fondée en 1993 à Paris et Bruxelles, Euralia occupe aujourd'hui le premier rang des sociétés de conseil françaises spécialisées dans les affaires européennes.

Sa notoriété est le fruit du respect d'une stricte déontologie, de la compétence de ses consultants et de la qualité de ses relations

avec les Institutions communautaires.

Une gamme très complète de services:

- Veille législative, réglementaire et normative;
- Représentation permanente d'intérêts;
- Communication institutionnelle et relations publiques;
- Identification et montage de projets européens;
- Formation aux techniques de veille et de lobbying communautaire;

Ces services sont enfin complétés par un réseau européen de partenaires: Interface Europe à Bruxelles pour les projets européens, Séance Publique à Paris pour les relations institutionnelles



Euralia

Conseil en affaires Européennes

19/21 rue de Luxembourg

1000 Bruxelles

Belgique

Téléphone : + 32 2 506 88 20

Télécopie : + 32 2 506 88 25

Mail : info@euralia.eu

Retrouvez nous sur

www.euralia.eu